DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2025-084
Grands Lacs à Vélos - avenant n°1 à la convention d'objectifs passée avec l'Office de Tourisme Communautaire

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 6
Date de convocation et d'affichage : 10/06/2025
Secrétaire de séance : Frédéric DARMAGNAC

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. BRETHES Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline.

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à M. MINIOT Dominique, M. DIAZ Manuel donne procuration à Mme BOUSQUET Marie-Hélène, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. COLMAGRO Ghislain, M. SUSO Jean-Michel donne procuration à Mme LARREZET Hélène, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. SOULES Éric, M. LAINE Fabien donne procuration à Mme FANARI Jacqueline.

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. LAINE Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie.

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-084-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Rapporteur : Marie-Françoise NADAU

La Communauté de communes des Grands Lacs a adopté la convention d'objectifs 2024-2026 avec l'Office de Tourisme par délibération n°2023-128 du 12 décembre 2023. Cette convention prévoit une prise en charge de l'organisation des « Grands lacs à vélo » par l'Office en 2025 (voir plan d'actions 2025 de l'OTC adopté le 16 décembre 2024 par son conseil d'administration).

Une somme de 20 000 € net a été fléchée dans la convention pour pourvoir à l'organisation de cette manifestation programmée le dimanche 5 octobre 2025. La Communauté a souhaité que cette manifestation soit renouvelée dans son concept et que son attractivité soit renforcée.

Dans cette perspective, le cahier des charges travaillé pour l'événement fait apparaitre un montant prévisionnel de l'opération plus important (50 000 €) que le montant prévisionnel initial fléché (20 000 €).

Au regard de cette donnée, la Communauté de communes et l'Office de tourisme communautaire conviennent que la Communauté de communes apporte à l'office de tourisme un financement supplémentaire de 30 000 € au titre du présent avenant.

Si le plafond des 50 000 € n'est pas atteint le montant de l'avenant sera ajustée en fonction des dépenses réelles réalisées par l'Office de Tourisme communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la passation d'un avenant n°1 à la convention d'objectifs 2024-2026 prévoyant une augmentation de 30 000 € du budget qui sera dédié à l'organisation de la manifestation « les Grands Lacs à vélo » édition 2025.
- D'autoriser la Présidente à signer cet avenant et tous documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 17 juin 2025

Le Secrétaire de séance,

Frédéric DARMAGNAC

Communauté de Communes des Grands Lacs
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PARENTIS-EN-BORN

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Affiché à Parentis-en-Born, le :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-084-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025